

**CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 15 AVRIL 2013 à 20 H**

Présents : Mme Garnier (maire), M. Bijard, Mme Gaitey, M. Milloir, M. Lejeune, adjoints, Mmes Bassard, Fillon, Hébert-Deguisse, Maillard, Radigon, Roger, Todesco, MM., Desbois, Desserée, Freixinos, Jayet, Parthiot, conseillers municipaux

Absents excusés : M. Piesvaux (procuration à M. Milloir)

Secrétaire de séance : Karine Bassard

Le procès-verbal du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

**1. COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, les comptes administratifs présentés par Madame le Maire et se décomposant de la manière suivante :

Budget principal

La section de fonctionnement présente un excédent de	584.938,57 €
La section d'investissement présente un excédent de	214.168,38 €
Soit un excédent global de	799.106,95 €

Budgets annexes

Distribution d'eau potable

La section d'exploitation présente un excédent de	56.293,73 €
La section d'investissement présente un excédent de	188.544,33 €
Soit un excédent global de	244.838,06 €

Assainissement

La section d'exploitation présente un excédent de	78.193,74 €
La section d'investissement présente un déficit de	299.454,53 €
Soit un déficit global de	221.260,79 €

**2. BUDGET PRIMITIF 2013 (BUDGET COMMUNAL)**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	846.038,57 €	Excédent antérieur reporté	224.938,57 €
Charges de personnel	458.700,00 €	Atténuation de charges	2.000,00 €
Atténuation de produits	5.000,00 €	Produits des services	50.942,00 €
Virement à la sect° d'investissement	205.334,40 €	Impôts et taxes	1.024.635,08 €
Opérations d'ordre entre section	41.657,68 €	Dotations et participations	477.474,00 €
Autres charges de gestion courante	214.259,00 €	Autres produits de gestion courante	20.000,00 €
Charges financières	30.500,00 €	Produits exceptionnels	2.500,00 €
Charges exceptionnelles	1.000,00 €		
Total des dépenses	1.802.489,65 €	Total des recettes	1.802.489,65 €

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2012, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 584.938,57 € décide d'affecter 205.334,40 € du résultat de fonctionnement 2012 à la section d'investissement du budget primitif 2013.

### TAXES LOCALES DIRECTES

Le conseil municipal vote à l'unanimité comme suit, le taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2013 :

- Taxe d'habitation 16,23 %
- Taxe foncière (bâti) 26,26 %
- Taxe foncière (non bâti) 46,89 %
- CFE 15,80 %

identique à l'an dernier

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Capital des emprunts	131.000,00 €	Excédent d'investissement	214.168,38 €
Logiciel cimetièrè	11.000,00 €	Emprunt	1.020.539,54 €
Aménagement terrain bassin	137.000,00 €	Taxe locale d'équipement	10.000,00 €
Aménagement accès gendarmerie	300.000,00 €	FCTVA 2012	75.000,00 €
Travaux voirie 2013	175.000,00 €	Subventions terrain de foot	
ERDF extension réseau	50.000,00 €	<i>Etat et établissements nationaux</i>	85.000,00 €
Etude plan accessibilité	3.700,00 €	<i>Europe</i>	120.000,00 €
Aménagement centre bourg	30.000,00 €	Subvention département voirie	34.000,00 €
Travaux de bâtiments communaux		Prélèvement sur recettes fonctionnement	205.334,40 €
<i>bâtiment services techniques</i>	1.000.000,00 €	Excédent de fonctionnement reporté	360.000,00 €
<i>salle de judo</i>	60.000,00 €	Subvention terrain de tennis couvert	72.000,00 €
Matériel de bureau informatique	10.000,00 €	Subvention Notre-Dame Trouvée	100.000,00 €
Terrain tennis couvert	280.000,00 €	Subvention bâtiment services techniques	140.000,00 €
Autre matériel		Maison de santé	200.000,00 €
<i>Véhicule services techniques</i>	20.000,00 €	Intégration travaux SICECO 2009 à 2012	160.772,59 €
<i>Divers</i>	10.000,00 €	Amortissement trx SICECO 2006 à 2008	25.580,42 €
Chapelle Notre-Dame Trouvée	200.000,00 €	Amortissement trx SICECO 2009 à 2012	16.077,26 €
Acquisition terrains	60.000,00 €		
<i>Dont Terrain Lauber (40.000 €)(+ frais notaire)</i>			
<i>Dont Terrain Rocault ( 15.000 €)</i>			
WC publics ( entre 36.000 et 54.000 €)			
Maison de santé	200.000,00 €		
Intégration travaux SICECO 2009 à 2012	160.772,59 €		
<b>Total des dépenses</b>	<b>2.838.472,59 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>2.838.472,59 €</b>

### 3. SUBVENTIONS 2013

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des dossiers de demande de subventions présentées par les associations, vote à l'unanimité des membres présents (18 voix) les subventions suivantes aux diverses associations, à l'exception de la subvention accordée au centre social qui est adoptée par 17 voix pour et 1 abstention.

<b>Associations à caractère social</b>		<b>Associations culturelles</b>	
Centre Social du canton de Pouilly	12.000 €	A.D.A.M. (Asso. Dvt Action Musicale)	11.000,00 €
A.D.M.R.	600 €	A.D.A.M. (complément)	1.500,00 €
Amicale donneurs de sang	460 €	Harmonie	4.600,00 €
Maisons de parents en Bourgogne	460 €	Groupe Vocal Divertimento	460,00 €
Foyer logement « les Myosotis »	400 €	Comité jumelage Pouilly-Lenningen	500,00 €
Téléthon	500 €	Centre social (déficit cinéma)	1.554,94 €
J.A.L.M.A.V.	400 €	U.D.M.J.C. (circuit cinéma)	927,85 €
Restos du cœur	400 €	Amis de la bibliothèque	250,00 €
Secours catholique	160 €	Rallye Val d'Auxois	150,00€
Secours populaire	160 €	<b>Associations sportives et de loisirs</b>	
Croix rouge	160 €	Aéroclub (ailes Pouilly/Maconge)	300 €
Souvenir Français	160 €	ULM Club de Pouilly	200 €
Arc en ciel pollien (Arcades)	400 €	A.S.P. Football	3.000 €
Ligue bourguignonne contre le cancer	200 €	A.S.P. Basket	700 €
S.O.S. Village d'enfants	100 €	Judo Club	3.000 €
Journée nationale des aveugles	50 €	Société de pêche	500 €
Journée nationale des paralysés	50 €	Société de pétanque	160 €
<b>Vie scolaire Formation</b>		Tennis club	300 €
Ecole G. Virely (classes dépayées)	1644,75 €	Tennis de table	400 €
Ecole G. Virely (transport piscine)	1272 €	V.C.P.A. (Vélo Club)	800 €
Ecole G. Virely (coop. scolaire)	610 €	Vital'Gym	300 €
Coop. Scolaire maternelle	610 €	Volley Club	300 €
Coop. maternelle (classes dépayées)	450 €	C.V.P.A. (Voile)	1.000 €
Association sportive du collège	3.000 €	Association Arc Auxois	300 €
Collège A. Lallemant (voyage)	480 €	<b>Autres associations</b>	
OGEC (Ecole Notre Dame)	10.000 €	Comice agricole	183 €
C.F.A. La Noue	420 €	Office de tourisme	5.000 €
Maison Familiale Rurale Baigneux-les-Juifs	65 €	Office de tourisme (maisons fleuries)	240 €
A BTP Autun	40 €	UCIA (journées ciales si réalisation)	2.000 €
BAT CFA COTE D'OR	195 €	Les Amis de Velard	400 €
		Les Amis des Bêtes	680 €
		Passe Montagnes	150 €
		La Ronde de l'Auxois	100 €
		Le panier pollien	70 €
		SCOD « Courir pour la Paix »	500 €
		Tour de Côte d'Or cycliste	3.500 €
		Comité Parrainage concours nal de la Résistance	100 €
<b>Un budget de 6.427,46 € est gardé en réserve</b>			

#### **4. BUDGET PRIMITIF 2013 (BUDGETS ANNEXES)**

##### ▪ **Distribution d'eau potable**

La section d'exploitation est équilibrée à la somme de 75.293,73 €  
La section d'investissement est équilibrée à la somme de 1.354.250,00 €

##### ▪ **Assainissement**

La section d'exploitation est équilibrée à la somme de 162.193,74 €  
La section d'investissement est équilibrée à la somme de 998.979,95 €

#### **ASSAINISSEMENT – SURTAXE COMMUNALE ANNEE 2013**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir comme suit la surtaxe communale assainissement pour 2013 :

- Part fixe : par an 20,00€
- Consommation : par m<sup>3</sup> 0,79 €
- Fonds financier de renouvellement : par m<sup>3</sup> 0,0154 €

## EAU – SURTAXE COMMUNALE 2013

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer comme suit la surtaxe communale eau pour 2013 :

- Part fixe : par an 25,92€
- Consommation : par m<sup>3</sup> 0,4445 €
- Fonds financier de renouvellement : par m<sup>3</sup> 0,0366 €

## 5. CAUTIONNEMENT PRET EHPAD

M. Rouault, directeur de l'EHPAD « les Arcades » sollicite le conseil municipal de Pouilly-en-Auxois car l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignation a expiré.

Le Conseil Général cautionnera le prêt à hauteur de 60%.

Comme voté lors du précédent conseil municipal, la Commune de Pouilly-en-Auxois cautionnera le prêt à hauteur de 40%. Cette décision est prise à l'unanimité.

## 6. DETERMINATION DU NOMBRE ET DU MODE DE REPARTITION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES.

Compte tenu de la loi du 16 décembre 2010 portant sur la réforme des collectivités territoriales, Madame le Maire informe le conseil municipal que le nombre et le mode de répartition des délégués communautaires est modifié.

La Communauté de Communes de l'Auxois Sud propose la répartition suivante :

<b>Commune</b>	<b>Population municipale 2013</b>	<b>Nombre de conseillers</b>
Pouilly-en-Auxois	1 555	9
Créancey	524	3
Vandenesse-en-Auxois	284	2
Chailly-sur-Armançon	264	2
Mont-Saint-Jean	248	2
Essey	247	2
Bellenot-sous-Pouilly	228	2
Arconcey	216	2
Thoisly-le-Désert	208	2
Marcilly-Ogny	198	2
Sainte-Sabine	190	1
Meilly-sur-Rouvres	184	1
Maconge	149	1
Châtellenot	144	1
Beurey-Bauguay	140	1
Chazilly	133	1
Commarin	124	1
Semarey	116	1
Civry-en-Montagne	99	1
Rouvres-sous-Meilly	97	1
Châteauneuf	84	1
Blancey	70	1
Martrois	62	1
Eguilly	61	1
Bouhey	40	1
	<b>5665</b>	<b>43</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification.

## **7. AFFAIRES DIVERSES**

- Cinéma

Le 5 avril, s'est tenue une réunion entre la commission culture de la commune de Pouilly, le centre social et l'UDMJC au cours de laquelle le centre social a confirmé ne plus pouvoir s'occuper de l'activité cinéma à compter de juin 2013.

La commune de Pouilly tient à ce que l'activité cinéma perdure.

Il y a environ 50 spectateurs par séance.

En une année, il y a :

- 18 séances « tout public »
- 6 séances « ciné vacances » ou « ciné goûter »
- 6 séances « collègue au cinéma »

Soit 24 séances à gérer.

Pour pérenniser l'activité cinéma à Pouilly, plusieurs possibilités sont évoquées dont la gestion communale.

Une réunion est à prévoir avec les présidents d'association pour étudier dans quelles mesures les associations peuvent intégrer ce projet.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.**